Incidences sur la politique
En résumé, ces conclusions fournissent des preuves tangibles soutenant l'hypothèse que la connaissance d'une langue est un facteur qui facilite l'intégration sur le marché du travail. En même temps, un placement aléatoire peut être souhaitable pour des raisons politiques, parce qu'il constitue le mécanisme le plus transparent et le moins ambigu. De plus, même dans un pays aussi diversifié que la Suisse (aux quatre langues officielles), la plupart des réfugié·e·s n'ont, à leur arrivée, pas de compétence linguistique correspondant à celle de la langue du pays hôte. Il semble cependant que l'organisation de cours de langue permet de compenser ce manque de compétence linguistique. C'est pourquoi il est essentiel d'intensifier les efforts au niveau fédéral et cantonal et d'assurer l'organisation de formations linguistiques adéquates pour chaque requérant·e d'asile.

Lectures complémentaires

Auer, Daniel. "Language Roulette – The Effect of Random Placement on Refugees' Labour Market Integration". *nccr – on the move Working Paper* No. 11, 2017.

Chiswick, Barry, and Paul Miller. "International Migration and the Economics of Language". In *Handbook of the Economics of International Migration*, edited by Barry Chiswick and Paul Miller. Burlington: Elsevier Science, 2014.

Spadarotto Claudio, Maria Bieberschulte, Katharina Walker, Michael Morlok, and Andrea Oswald. *Erwerbsbeteiligung von anerkannten Flüchtlingen und vorläufig Aufgenommenen auf dem Schweizer Arbeitsmarkt*. Bern: KEK-CDC Consultants and B, S, S. on behalf of the Federal Office of Migration, 2014.

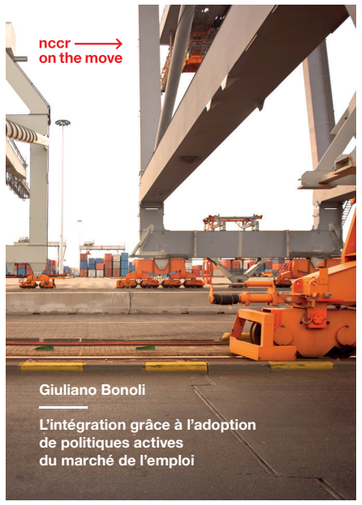

L'intégration grâce à l'adoption de politiques actives du marché de l'emploi

Projet du «nccr – on the move»
Giuliano Bonoli, IDHEAP, Université de Lausanne

Pour que les immigrant·e·s défavorisé·e·s s'intègrent avec succès dans leur pays d'accueil, il est essentiel qu'ils réussissent leur (ré)insertion professionnelle. Un emploi stable et adapté – en termes d'adéquation au niveau de l'éducation – permet aux immigrant·e·s d'assurer leur subsistance et, simultanément, d'établir un réseau social ainsi que le contact avec la population locale, une condition nécessaire à une intégration réussie. Les pays occidentaux, incluant la Suisse, investissent énormément dans des mesures visant à atténuer les obstacles qui pourraient entraver l'accès des immigrant·e·s à un emploi. Le but de ce projet est d'évaluer les répercussions de telles politiques (actives) du marché du travail.

Contact pour en bref #4 : Daniel Auer, étudiant en doctorat, daniel.auer@unil.ch

Le «nccr – on the move» est un Pôle de recherche national (PRN) consacré aux études de migration et de mobilité. Il a pour but d'améliorer la compréhension des dynamiques contemporaines de la migration. Créé pour élaborer de nouvelles perspectives sur la réalité changeante de la migration et de la mobilité, le «nccr – on the move» rassemble des projets de recherche en sciences sociales, économie et droit. Géré depuis l'Université de Neuchâtel, le réseau inclut dix-neuf équipes de recherche de huit universités suisses, soit à Neuchâtel, Bâle, Berne, Fribourg, Genève, Lausanne, Lucerne et Zurich.

«en bref» fournit des réponses à des questions actuelles dans le domaine des migrations et de la mobilité – sur la base des résultats de la recherche qui ont été élaborés dans le cadre du «nccr – on the move». Les auteurs assument la responsabilité de leurs analyses et arguments.

Contact pour la série : Ursula Gugger Suter, responsable communication, ursula.gugger@nccr-onthemove.ch

nccr
on the move

National Center of Competence in Research –
The Migration-Mobility Nexus
nccr-onthemove.ch

Université de Neuchâtel
Faubourg de l'Hôpital 106
2000 Neuchâtel, Suisse

nccr
on the move

National Center of Competence in Research –
The Migration-Mobility Nexus
nccr-onthemove.ch

Daniel Auer

Roulette linguistique ? Le placement des réfugié·e·s et son incidence sur l'intégration sur le marché du travail

en bref #4, janvier 2017

FNSNF
Fonds national suisse
de la recherche scientifique

Les Pôles de recherche nationaux (PRN) sont
un instrument d'encouragement du Fonds national suisse

Messages aux décideuses et décideurs

D'un point de vue administratif, l'assignation aléatoire des requérant·e·s d'asile à un canton est un mécanisme transparent. Elle ne tient cependant pas compte des caractéristiques de chaque individu.

—

Les requérant·e·s d'asile placé·e·s dans un canton dont la langue parlée leur est familière ont de meilleures chances de trouver un emploi que ceux/celles affecté·e·s à une région où la langue leur est inconnue.

—

La participation à un cours de langue augmente leurs chances de trouver un emploi.

—

Afin de maintenir un système de placement à caractère aléatoire tout en atténuant ses effets négatifs, les autorités fédérales et cantonales devraient assurer des formations linguistiques.

Ce que nous entendons par…

…placement sur une base aléatoire
Comme au jeu de dés, chaque requérant·e d'asile a la même probabilité d'être placé·e dans l'un des 26 cantons suisses. Les probabilités spécifiques à chaque canton varient en fonction de sa population permanente avec un pourcentage allant de 0,5 % (Uri) à 17 % (Zurich).

…expérience naturelle
Dans un cadre expérimental, deux groupes qu'une seule caractéristique distingue (le « traitement », en l'occurrence l'adéquation de la langue) sont comparés. En principe, l'assignation à l'un des deux groupes est faite de manière aléatoire par un scientifique. Cependant, si l'assignation aléatoire s'effectue sur la base d'une politique spécifique comme c'est le cas ici, on parle d'une quasi-expérience ou d'une expérience naturelle.

Aujourd'hui, l'intégration des réfugié·e·s et personnes admises à titre provisoire sur le marché du travail est un défi majeur pour leurs pays d'accueil. Ceux-ci sont censés mettre en place des mécanismes de placement transparents et justes, tout en assurant avec succès l'intégration des personnes en provenance de l'étranger. En Suisse, les requérant·e·s d'asile sont placé·e·s dans les différents cantons de manière aléatoire. Alors que c'est incontestablement le mécanisme de répartition le plus transparent, il entraîne néanmoins des conséquences imprévues quant à l'intégration des individus sur le marché du travail.

En Suisse, les personnes soumettant une demande d'asile sont enregistrées par les autorités fédérales, à savoir par le Secrétariat d'État aux migrations. En général, après leur entrée dans le pays, les requérant·e·s d'asile sont assigné·e·s à l'un des 26 cantons où ils/elles résident jusqu'à ce qu'ils/elles obtiennent une décision positive sur leur demande d'asile et une autorisation de séjour en tant que réfugié·e·s. La même restriction géographique est valable pour les personnes ayant une autorisation de séjour temporaire et dont la demande d'asile a été rejetée, mais qui ne peuvent pas rentrer dans leur pays d'origine parce qu'une telle mesure serait impossible, illicite ou inexigible.

Les 26 cantons suisses peuvent être regroupés en différentes régions linguistiques : germanophone et francophone (les deux langues parlées dominantes), italophone et romanche (une enclave linguistique). Les frontières de ces régions correspondent en général aux frontières politiques cantonales, à l'exception de certaines régions rurales et de villes qui sont bilingues. L'aspect crucial de l'intégration sur le marché du travail est le placement d'un·e requérant·e d'asile dans un canton spécifique.

Le Secrétariat d'État aux migrations répartit les requérant·e·s d'asile dans les cantons de manière aléatoire. La décision de placer un·e requérant·e d'asile dans un canton A ou B ne prend pas en compte les exigences de l'individu ni celles du canton. La décision sur le choix de la région linguistique est donc également aléatoire. Cependant, certain·e·s requérant·e·s d'asile ont des compétences linguistiques en allemand, italien et en particulier en français, voire ont une de ces langues pour langue maternelle. Ces personnes peuvent être placées dans un canton où la langue leur est familière (une bonne adéquation) ou dans lequel la langue locale leur est inconnue (une inadéquation).

L'impact d'une adéquation linguistique

Une analyse de cette « expérience naturelle » basée sur des données de l'Office fédéral de la statistique montre que les chances de trouver un emploi sont plus élevées pour les requérant·e·s d'asile placé·e·s dans une région où la langue leur est familière que celles des individus placés dans une région où la langue leur est inconnue. Après trois mois de recherche d'emploi, la probabilité de trouver un emploi est environ 3 % supérieure pour les requérant·e·s d'asile bénéficiant d'une adéquation linguistique (voir ligne pointillée noire sur le graphique 1). Cet écart se creuse et atteint 14 % après deux ans de recherche d'emploi. Cette tendance se poursuit de manière constante et, si l'on définit la compétence linguistique avec plus de précision – en se référant aux individus dont la langue maternelle est une des langues suisses (ligne solide noire) –, elle atteint 20 %. Autrement dit, le taux de chômage parmi les requérant·e·s d'asile et les personnes admises à titre provisoire parlant une des langues suisses, mais placées dans une région à la langue différente, est en moyenne 20 % plus élevé que celui de leurs homologues qui ont eu la chance d'être placés dans une région où la langue parlée leur est familière. Il est important de noter que ces conclusions tiennent déjà compte des différences individuelles telles que le sexe, l'âge, l'éducation ainsi que des différences contextuelles des régions suisses.

—

« Le placement sur une base aléatoire est certes souhaitable d'un point de vue politique mais, ne prenant pas en compte leurs caractéristiques individuelles, réduit les chances pour les requérant·e·s d'asile de trouver une place sur le marché du travail. »

—

Justification politique

Un placement de manière aléatoire pourrait malgré tout présenter des avantages politiques. Il empêche par exemple les cantons au pouvoir de négociation élevé sur la scène politique d'influencer les placements et ainsi d'accueillir les requérant·e·s d'asile favori·te·s (ayant par exemple un niveau d'éducation élevé). Un placement sur une base aléatoire peut accroître la diversité dans l'ensemble des cantons et peut également être un moyen de lutter contre la ségrégation spatiale et la ghettoïsation. De plus, les cantons pourraient introduire leurs propres politiques en matière d'immigration. Afin d'éviter des boycottages cantonaux et d'apaiser le public, un mécanisme de placement non aléatoire devrait prendre en compte de telles spécificités ; ce qui ferait d'une politique de placement non aléatoire un terrain miné politiquement, et dont les conséquences potentielles pourraient être au détriment des requérant·e·s d'asile vulnérables.

Rééquilibrage grâce à des cours de langue

Au cours des dix dernières années, les autorités suisses ont intensifié leurs efforts pour offrir des cours de langue aux immigrant·e·s. Alors que divers programmes d'intégration, y compris des formations linguistiques de base, existent en particulier pour les réfugié·e·s, les bureaux de placement (ORP) proposent également des cours de langue dans le cadre de leurs politiques actives du marché du travail.

Notre analyse montre que si un·e requérant·e d'asile participe à un cours de langue, ses chances de trouver une place sur le marché de l'emploi augmentent. Si l'on compare avec les requérant·e·s d'asile dans une région dont la langue leur est inconnue et ne participant pas à un cours de langue correspondant (ligne solide grise zéro sur le graphique 2), on constate que tous les autres groupes ont de meilleures chances d'accéder à un emploi. Il est intéressant de noter que les participants à un cours de langue (ligne solide noire) ont une chance d'entrer sur le marché du travail qui est presque aussi élevée que celle des requérant·e·s d'asile avec une adéquation de langue générale (ligne pointillée grise). Seules les personnes du sous-échantillon langue maternelle (ligne pointillée noire) ont des chances nettement plus grandes de trouver un emploi. Alors que les résultats peuvent en partie s'expliquer par « l'effet de signalement » de participation à des cours plutôt que par la compétence linguistique, ils sont néanmoins encourageants aussi bien pour les requérant·e·s d'asile participant·e·s que pour les décideurs.

—

« Les cours de langue contrebalancent considérablement les conséquences négatives du placement aléatoire. »

—

Graphique 1: Effet de l'adéquation linguistique sur l'intégration dans le marché de l'emploi

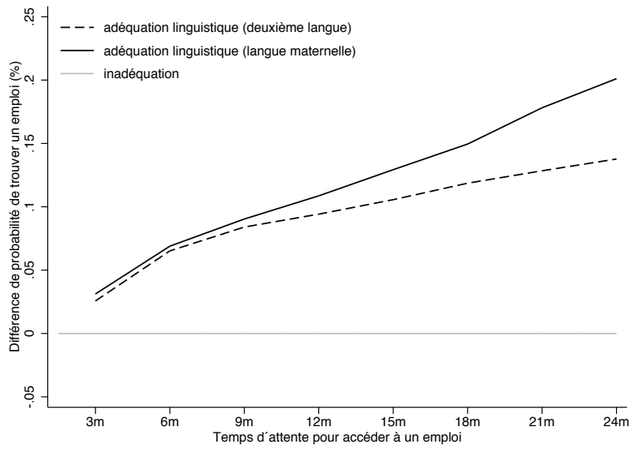
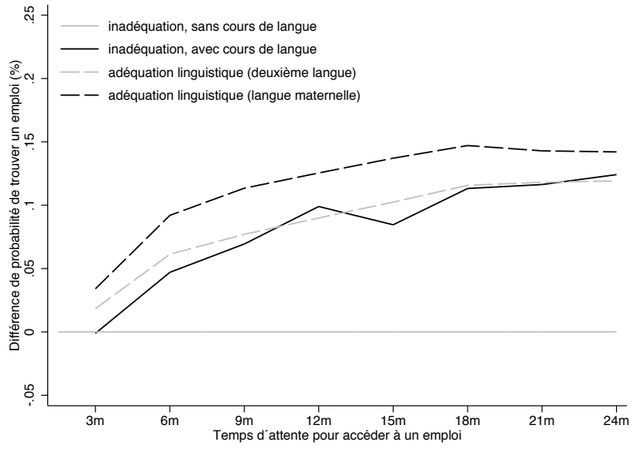
Graphique 2: Impact de la participation à un cours de langue sur l'intégration dans le marché de l'emploi